

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 25 juin 2018

L'an deux-mil dix-huit, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

<u>Présents</u>: Mmes CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, PINEAU, PIRON, TARNAUD, ROBIN et YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU, JOUANNY, POLLEFOORT et UZU

<u>Excusé(e)s</u>: Mmes BREBION, FONTENELLE (donne pouvoir à M. UZU) et MARIENNE Absent(e)s:

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 23 avril 2018
- Bilan 2017 des différents services du SIVOM,
- Avenant au contrat d'affermage de la DSP suite au changement de nom du délégataire « La Mutualité Française de la Sarthe » pour « VYV CARE »,
- Participation employeur à la complémentaire santé,
- Subventions aux associations AFR et LEJ 2018,
- Enfance-Jeunesse: Convention de mise à disposition du cuisinier de la commune de Saint-Georges-du-Bois pour le LEJ (juillet 2018),
- ➤ Enfance-Jeunesse : Convention de mise à disposition de l'accueil périscolaire de la commune de Saint-Georges-du-Bois pour l'ALSH des mercredis,
- Petite enfance : Demande d'avance de fonds par la Maison des assistantes maternelles (MAM) de Fay au SIVOM,
- Questions diverses

M. Jean-Louis BARRIER a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 23 avril 2018 est validé par tous les élus présents.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA DSP SUITE AU CHANGEMENT DE NOM DU DELEGATAIRE « LA MUTUALITE FRANÇAISE DE LA SARTHE » POUR « VYV CARE »

Le SIVOM du Bocage Cénomans a confié la gestion de son multi-accueil « Pomme de Reinette » à la Mutualité Française de la Sarthe jusqu'au 31 décembre 2019.

Or, Mutualité Française de la Sarthe devient, par opération de fusion, VYV CARE dans le second semestre 2018. Un avenant est nécessaire pour modifier le contrat au profit d'un nouveau titulaire.

Il s'agit ici d'une réorganisation purement administrative du délégataire. Il n'y aura pas ou peu de changement pour le SIVOM car les interlocuteurs restent les mêmes. Néanmoins, la comptabilité se fera

désormais à Angers et il n'y aura plus de technicien pour les petites réparations. Cela va obliger le SIVOM à solliciter les agents communaux, avec facturation à VYV CARE des prestations en fin d'année ou tous les deux ans selon le montant à payer.

Il faut noter que la communication par le délégataire sur le SIVOM est toujours un point sensible et a nécessité un recadrage de la part des élus du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur la signature d'un avenant à la convention d'affermage, par scrutin ordinaire :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 13

✓ Les élus valident à l'unanimité des voix l'avenant à la convention.

OBJET: PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Suite à une demande des agents pour une participation à la garantie « complémentaire santé », la Commission RH a proposé une participation pour un montant unique mensuel de 15€ brut/mois/agent. Cette proposition est passée au Comité Technique Paritaire (CTP) le 29 mai qui a donné un avis favorable.

En même temps, celui-ci préconisé un montant de 7 € brut /mois/agent pour la participation « prévoyance maintien de salaire » au lieu des 5 € brut versés actuellement par le SIVOM.

ATTENTION : Il n'y a aucune obligation à augmenter la participation « prévoyance maintien de salaire » et les deux participations ne sont pas liées l'une à l'autre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote d'une participation à la garantie « complémentaire santé », par scrutin ordinaire :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 13

◆Les élus valident à l'unanimité des voix la participation à la garantie « complémentaire santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Mme Estelle CHOPLIN, conseillère CAF arrive à 20h30, pour participer à la présentation du bilan 2017 des activités du SIVOM. Un tour de table des présentations est fait.

OBJET: BILAN 2017 DES DIFFERENTS SERVICES DU SIVOM

Multi-accueil Pomme de Reinette :

Les places d'urgence sont très sollicitées.

En septembre, il y a eu 10 bébés à accueillir, l'arrivée des repas... Ce fut le moment le plus chargé de l'année en terme d'organisation.

Au départ, la restauration a inquiété les familles car elles pensaient que cela serait une charge supplémentaire, mais après quelques explications, les familles ont eu un retour positif sur cette restauration. Néanmoins, le délégataire réfléchit à un nouveau prestataire pour la restauration des petits pour 2019, car le bilan avec l'actuel prestataire, Api, n'est pas positif (équilibre des repas, organisation des livraisons).

Le taux d'occupation de la structure est très bon, avec un prix de revient /enfant/heure de 8.83€

Au niveau des financements de la CAF, la PSU est à son niveau maximal. Elle a augmenté au regard des besoins des familles. Mme CHOPLIN insiste sur le fait que la structure s'adapte vraiment au plus près aux besoins des familles.

Pour 2018, le budget semble plus important mais c'est parce qu'il intègre une année complète de restauration, avec une augmentation des charges. Cependant, l'aide de la Caf suit cette dépense.

Relais:

Deux agents travaillent à mi-temps, ce qui nécessite des temps de calage entre les deux.

Les rendez-vous avec les assistants(tes) maternels(les) semblent moins importants, mais ceux-ci (celles-ci) sollicitent plus le Relais par téléphone et envoient plutôt les familles en rendez-vous.

Quelques familles hors territoires sont reçues au relais, quand elles emploient un(e) assistant(e) maternel(le) du territoire.

Pour la MAM de Fay, qui devrait bientôt ouvrir ses portes, le Relais accompagne les assistantes maternelles de la même façon que les individuelles.

Il y a une vraie reconnaissance sur le territoire du travail du Relais, qui se manifeste clairement dans les rencontres que peuvent avoir les élus avec les jeunes couples sur leur commune. Tous parlent de façon positive du relais et des solutions de garde pour leurs enfants.

Le relais favorise le lien social, les rencontres, par l'itinérance à la taille du territoire ; ce n'est pas juste de la proposition d'activités.

En 2018, le relais bénéficie d'une aide supplémentaire de la Caf pour un accompagnement à la formation continue des assistants(es) maternels(les).

<u>Service Enfance-Jeunesse :</u>

Il existe un projet éducatif commun pour tous les services (ALSH, tickets sports, séjours...)

Un travail sur l'accueil des familles a commencé fin 2017 et est toujours en cours.

Une question se pose aux élus à la lecture des chiffres de certains services du SIVOM et des ALSH des associations AFR et LEJ: le tarif est-il trop élevé pour les familles? Ou est-ce le résultat de quotients familiaux forts (ressources élevées)?

Au global, Mme CHOPLIN constate que les propositions faites aux familles sur le territoire sont bien développées, avec un panel de service important, mais qu'il est désormais difficile de développer, sinon en terme de capacité.

La principale évolution pour 2018 sera l'ouverture à la rentrée prochaine de l'accueil de loisirs à la journée le mercredi. Les élus demandent à Mme CHOPLIN comment le SIVOM peut entrer dans le « plan mercredi » qui semble nécessiter d'avoir un PEDT (le mercredi reste s=du périscolaire). Le SIVOM peut-il prétendre au financement car les fondamentaux de celui-ci entrent dans la mouvance du PEDT ? Faut-il rassembler le PEDT des communes autour du SIVOM ? Mme CHOPLIN explique qu'elle en saura peut-être plus d'ici quelques semaines mais que les enveloppes aujourd'hui seraient gelées. Elle confirme que le CEJ est amené à disparaître.

Mme CHOPLIN quitte le comité à 22h 25.

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFR ET LEJ 2018

Mme la Présidente rappelle que les associations LEJ et AFR attendent et ont besoin de leur subvention pour cet été. Il leur avait été demandé de préciser les participations des communes hors territoire dont les enfants vont à ces accueils de loisirs.

Pour rappel, les associations demandent :

- -AFR: 3500 € de fonctionnement (+500€ par rapport à 2017)
- -LEJ: 5000 € de fonctionnement (idem à 2017) + 1000€ pour un prestataire pour la gestion des salaires (cotisations salariales, DSN...)

Les élus notent à la lecture du tableau (annexe 2) que la proportion de l'accompagnement des communes hors territoire n'est pas équivalente à celle du SIVOM, notamment pour l'association AFR et la commune de Degré. La participation d'Etival-Lès-Le-Mans est importante aujourd'hui mai elle risque de diminuer au fur et à mesure de la baisse de la fréquentation des habitants qui dépendant de la communauté de communes voisine. Il sera nécessaire de se reposer la question suffisamment en amont pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote les montants des subventions allouées aux associations AFR et LEJ, par scrutin ordinaire :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 13

Les élus valident à l'unanimité des voix les montants des subventions allouées aux associations AFR et LEJ

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CUISINIER DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS POUR LE LEJ (JUILLET 2018)

La commune de Saint-Georges-du-Bois a proposé au LEJ la possibilité d'avoir pendant trois semaines son cuisinier. Il s'agit d'une mise à disposition au SIVOM pour le LEJ, avec facturation au SIVOM (25h/semaine pendant 3 semaines) .

L'association LEJ navigue sur deux communes au lieu de trois depuis trois ans : Saint-Georges-du-Bois et Pruillé-Le-Chétif. Ces deux communes rappellent que l'organisation de l'accueil de loisirs d'été dans leurs locaux tous les deux ans est lourde. Elles souhaiteraient une mutualisation de l'aide entre les 5 communes du territoire, notamment pour le cuisinier pour l'avenir.

Les élus sont d'accord pour la mise à disposition du cuisinier de Saint-Georges-du-Bois mais à condition que le LEJ enlève de son budget 2018 la part payée par le SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la convention de mise à disposition du cuisinier de Saint-Georges-Du-Bois par scrutin ordinaire :

Abstention: 0

Contre: 0

Pour : 13

►Les élus valident à l'unanimité des voix la convention de mise à disposition du cuisinier de Saint-Georges-Du-Bois.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS POUR L'ALSH DES MERCREDIS

Dans le cas où il y aurait beaucoup d'enfants inscrits à l'ALSH du mercredi et que le seuil du taux d'occupation de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse soit dépassé, il avait été évoqué lors du dernier comité, d'utiliser l'accueil périscolaire de Saint-Georges-du-Bois.

Les élus souhaitent également prendre en compte l'accueil de loisirs des petites vacances scolaires.

Le conseil municipal de Saint-Georges-du-Bois a proposé un loyer annuel de 1000 €, uniquement en cas d'utilisation par le SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la convention de mise à disposition de l'accueil périscolaire de Saint-Georges-Du-Bois par scrutin ordinaire :

Abstention: 0

Contre: 0

Pour : 13

←Les élus valident à l'unanimité des voix la convention de mise à disposition de l'accueil périscolaire de Saint-Georges-Du-Bois.

OBJET : DEMANDE D'AVANCE DE FONDS PAR LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) DE FAY AU SIVOM

Pour pouvoir s'installer, la MAM Bulle d'Amour de Fay a besoin d'effectuer des achats de matériels éducatifs, d'hygiène, de mobiliers (lits, jouets...)

Elle doit recevoir des primes de la CAF et du Conseil Départemental :

- -prime d'installation de 3000€ (CAF) et 4000€ (conseil Départemental)
- -prime de nouvel agrément de 600€.

Mais elle ne les recevra qu'après deux mois d'ouverture.

Aussi, les assistantes maternelles de la MAM demandent au SIVOM une avance de fonds remboursable de 7600 €, soit la totalité des primes à recevoir.

Si les élus du SIVOM accepte cette avance de fonds, il faut abonder le budget investissement en conséquence par une décision modificative pour prélever sur le c/20 (dépenses imprévues) la somme nécessaire et l'imputer sur le c/2764 (créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé).

Une discussion s'engage sur la possibilité que des assistantes maternelles puissent prendre ombrage d'un tel accompagnement du SIVOM pour la MAM. Les élus de la commission Petite enfance rappellent que contrairement à la MAM, une assistante maternelle ne part pas de rien (elle possède déjà du mobilier entre autres). Par contre, si une autre MAM devait ouvrir, il pourrait être reproché au SIVOM de ne pas l'accompagner.

Aussi les élus, après discussion, conviennent qu'à l'avenir, toute demande de ce type par une nouvelle MAM devait être entendue par le SIVOM et acceptée, sous réserve que le SIVOM :

- -dispose, à la date de la demande, des fonds nécessaire sur son budget
- -que l'association Maison d'Assistantes Maternelles apporte la preuve des financements qui lui sont accordées
- -que l'association Maison d'Assistantes Maternelles soit titulaire d'un agrément de la PMI

Les élus valident à l'unanimité des voix l'avance de fonds pour la MAM située à Fay

OBJET: QUESTIONS DIVERSES: RH: DOCUMENT UNIQUE

M. BAREAU du CDG 72, a rencontré tous les agents le 30 avril, puis a donné au SIVOM son Document Unique le 4 juin dernier. Un plan d'action doit être établi sur un an.

Lié au Document Unique, les élus de la commission RH demandent aux élus des communes où ont lieu des « jeux et rencontres » organisés par le Relais d'être aidants pour la mise en place et le rangement du matériel. De même, se pose la question du stockage de la sono communautaire, qui est actuellement dans les archives du SIVOM (lieu inadapté, rangement dangereux pour l'accès au coffre). Une solution pour la sono pourrait être trouvée sur Pruillé-Le-Chétif ou Trangé, mais il faut un accès facile pour les utilisateurs.

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 1^{er} octobre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.